

Un rapport pour la GPA « altruiste » rejeté au Conseil de l'Europe

Santé - Publié le 15/03/2016 à 20:45



La gestation pour autrui (GPA) « altruiste », implique une absence de contrepartie financière pour la mère porteuse. | Fotolia

Un rapport recommandant d'autoriser la gestation pour autrui (GPA) « altruiste », a été rejeté mardi au Conseil de l'Europe, a-t-on appris auprès de sa rapporteure.

La gestation pour autrui (GPA) « **altruiste** », implique une absence de contrepartie financière pour la mère porteuse.

Le texte, discuté devant la Commission des questions sociales et de santé du Conseil, a été refusé à 16 voix contre 14, signe que cette institution « **n'est pas encore prête** », a commenté son auteure, la sénatrice belge Petra de Sutter.

Opposition Deux rassemblements d'opposants à la GPA, l'un féministe, l'autre conservateur, s'étaient tenus mardi matin devant les locaux parisiens du Conseil de l'Europe, alors que siégeait cette

commission.

« **C'est une victoire de peu. Le combat n'est pas terminé** », a réagi la députée PS et militante féministe Anne-Yvonne Le Dain. « **Le rapport n'ira pas dans l'hémicycle. Il n'y aura pas de débat. C'est bien** », s'est-elle félicitée.

« **Le rejet de ce rapport est une victoire pour les droits des femmes et des enfants** », s'est réjouie Ludovine de la Rochère, la présidente de La manif pour tous, une association en pointe depuis 2013 contre le mariage homosexuel, dans un communiqué.

Les camps féministe et conservateur demandent tous deux désormais une initiative française pour « **interdire la GPA dans le monde** ».

Le rapport rédigé par Petra de Sutter recommandait d'accepter la GPA « **altruiste** », comme lorsqu'« **une soeur veut porter l'enfant de sa soeur** », a expliqué cette gynécologue et cheffe du département de médecine reproductive à l'hôpital universitaire de Gand.

Il condamnait à l'inverse « **la GPA commerciale** » et proposait d'établir « **un cadre international** » sur la question afin d'interdire le « **tourisme procréatif** ».

« **Les gens qui veulent interdire toute forme de GPA ont des raisons idéologiques. Pourtant, la GPA, ce n'est pas blanc ou noir** », a réagi Mme de Sutter.

La GPA interdite dans une majorité d'états européens Les législations sur la gestation pour autrui diffèrent parmi les 47 Etats-membres du Conseil de l'Europe, qui l'interdisent à une grande majorité.

Le recours aux mères porteuses est ainsi autorisé, tant qu'elles ne sont pas rémunérées, en Belgique, aux Pays-Bas ou encore au Royaume-Uni.

Mais le nombre de GPA « **altruistes** » reste minime dans ces pays. En Belgique, seules soixante naissances du genre ont eu lieu en 20 ans, selon Mme de Sutter. Le comité éthique par lequel les demandeurs doivent passer est en outre très strict, rejetant 80% des dossiers, a-t-elle ajouté.

D'après l'Autorité de la fertilisation humaine et de l'embryologie, qui régent la GPA au Royaume-Uni, 192 inséminations de mères porteuses ont eu lieu en 2013, contre 46 en 2000.

En 2014, la Grèce a à l'inverse autorisé la gestation pour autrui sans obligation de résidence permanente sur son territoire, et avec un dédommagement pour les mères porteuses.

L'Ukraine est l'une des principales destinations du tourisme procréatif, avec l'Inde, les Etats-Unis, ou encore le Canada. Des centaines de couples européens s'y rendent chaque année.

Filiation Mais la question de la filiation des enfants ainsi nés divise largement à leur retour.

Mi-février, une mission sénatoriale française a proposé d'engager des négociations internationales afin d'obtenir des pays pratiquant la GPA qu'ils interdisent aux ressortissants français d'y recourir.

Elle a également préconisé de reconnaître la filiation de l'enfant avec son parent biologique.